

Diffuser librement la science, vital et pourtant illégal

par [SavoirsCom1](#) | nov 4, 2015

Le site Torrent Freak [nous apprend](#) qu'une cour de justice de l'Etat de New York saisie d'une plainte déposée par la société Elsevier a ordonné la fermeture des sites Sci-Hub, Library Genesis ou Bookfi pour violation du droit d'auteur. Ces sites hébergaient et donnaient accès gratuitement à des volumes importants de publications scientifiques, articles et ouvrages, commercialisés par de grands éditeurs scientifiques comme Elsevier. Bien qu'illégaux au regard de la loi, ces sites jouaient un rôle non négligeable aujourd'hui pour l'accès à la connaissance, notamment pour les chercheurs dans les pays du Sud où l'accès aux bases de données scientifiques payantes restent hors de portée de la plupart des établissements.

Il faudra un jour s'interroger sur le processus d'enclosure de la connaissance qui conduit ceux qui agissent pour la diffusion du savoir à être stigmatisés comme des « pirates » et poursuivis en justice en encourant de lourdes sanctions. Ce phénomène ne concerne pas uniquement les pays en voie de développement. Jusque dans les pays du Nord, les chercheurs en sont souvent réduits à s'échanger clandestinement des pdf d'articles téléchargés à partir de ces bases commerciales, comme le montre [l'usage largement répandu du hastag #CanIHaZPdf sur Twitter](#).

En réaction à la fermeture des sites sus-nommés, le collectif SavoirsCom1 a traduit la lettre écrite par Alexandra Elbakyan en réponse à la Cour de New York saisie par Elsevier. Cette chercheuse kazakh y explique courageusement pourquoi elle a choisi de devenir opératrice du site Sci-Hub, pour favoriser un accès au savoir qui lui était devenu impossible dans son pays et en faire profiter d'autres chercheurs dans le monde.

Nous espérons qu'Alexandra ne subira pas des poursuites individuelles pour ses actes et que son exemple servira à plaider la cause de l'Open Access comme moyen de contrecarrer l'enclosure de la connaissance.

Cher M. Robert W. Sweet,

Je vous écris pour clarifier certains détails de Elsevier v. Sci-Hub, affaire # 15-cv-4282.

Je suis l'opératrice principale du site web sci-hub.org mentionné dans l'affaire. Il est vrai que via le site web sci-hub.org n'importe qui peut télécharger, absolument gratuitement, une copie de chaque article de recherche publié par Elsevier (Elsevier demande 32 USD pour chaque téléchargement).

Je voudrais clarifier les raisons derrière le site web sci-hub.org. Quand j'étais étudiante à l'université du Kazakhstan, je n'avais accès à aucun article de recherche. J'avais besoin de ces articles pour mon projet de recherche. Un paiement de 32 dollars est tout simplement délirant quand vous avez besoin de survoler ou lire des dizaines ou des centaines de ces articles pour votre recherche. J'ai obtenu ces articles en les piratant. Plus tard, j'ai découvert qu'il y avait de très nombreux chercheurs (non pas des étudiants, mais des chercheurs universitaires) exactement comme moi, spécialement dans les pays en développement. Ils ont créé des communautés en ligne (forums) pour résoudre ce problème. J'étais une participante active dans une de ces communautés en Russie. Là, toute personne qui a besoin d'un article de recherche,

mais ne peut le payer, peut faire une demande et un autre membre qui peut l'obtenir l'enverra gratuitement par email. Je pouvais obtenir n'importe quel article en le piratant, et j'ai donc répondu à de nombreuses demandes et les gens ont toujours été très reconnaissants pour mon aide. À la suite de cela, j'ai créé le site web sci-hub.org qui rend simplement ce processus automatique et le site web est devenu immédiatement populaire.

Il est vrai que le site web collecte des dons, pour autant nous ne contraignons personne pour qu'ils en envoient. Elsevier, par contraste, opère un racket : si vous n'envoyez pas d'argent, vous ne lirez aucun article. Sur mon site, n'importe quelle personne peut lire autant d'articles qu'elle le souhaite gratuitement, et envoyer un don est leur libre volonté. Pourquoi est-ce que Elsevier ne peut travailler ainsi, je m'interroge ?

Je voudrais aussi mentionner qu'Elsevier n'est pas le créateur de ces articles. Tous les articles sur leur site ont été écrits par des chercheurs, et les chercheurs ne reçoivent pas d'argent sur ce qu'Elsevier collecte. Cela est très différent de l'industrie de la musique ou du film, où les créateurs reçoivent de l'argent pour chaque copie vendue. Mais l'économie des articles de recherche est très différente. Les auteurs de ces articles ne reçoivent pas d'argent. Pourquoi enverraient-ils leurs travaux à Elsevier dans ce cas ? Ils se sentent contraints de le faire, parce que Elsevier est un propriétaire de ce qu'on appelle des « journaux à haut impact ». Si un/e chercheur/se veut être reconnu, avoir une carrière – il ou elle a besoin de publier dans de tels journaux.

Ce que j'ai écrit ici n'est pas juste mon opinion – ce sujet est largement discuté dans la communauté de la recherche. Par exemple, le chercheur John Willinsky a écrit un livre nommé « *The Access Principle: The Case for Open Access to Research and Scholarship* » où il parle de ce problème. L'opinion générale dans la communauté de la recherche est que les articles de recherche devraient être distribués gratuitement (accès ouvert), et non vendus. Et les pratiques d'entreprises comme Elsevier sont inacceptables, parce qu'elles limitent la diffusion de la connaissance. En 2012, il y a eu un « boycott d'Elsevier » organisé par l'éminent mathématicien Timothy Gowers pour lutter contre de telles pratiques :

« *The Cost of Knowledge* » est une protestation par des membres du monde académique contre les pratiques commerciales de l'éditeur de revues Elsevier. Parmi les raisons de cette protestation il y a un appel à des prix plus bas pour les revues et à une mise en avant accrue de l'accès ouvert à l'information. Le principal travail du projet est de demander aux chercheurs de signer une déclaration où ils s'engagent à ne pas soutenir les revues d'Elsevier en publiant, en faisant une revue par les pairs, ou en fournissant un service éditorial pour ces revues. »

Je voudrais aussi mentionner que je n'ai jamais reçu de plainte des auteurs ou des chercheurs, seul Elsevier se plaint de la distribution libre de la connaissance sur le site web sci-hub.org.

Cordialement,

Alexandra Elbakyan,

L'opératrice de sci-hub.org